



Un concours initié, à Sérignan, par la société Vergnes diffusion.

Pendant deux jours, les courtiers ont dégusté 600 vins

VITICULTURE

Les courtiers en vin sont passés en mode dégustation pendant deux jours, dans la salle Roger-Audoux de la cave coopérative des Vignerons de Sérignan qui a accueilli la 17^e édition du concours des vins des courtiers assermentés.

L'épreuve a porté sur des vins de toute la France, en AOP (Appellation d'origine protégée), IGP (Indication géogra-

phique protégée), rouges, blancs et rosés, millésimés ou non. Ce concours a été mis en place par René Vergnes (Vergnes diffusion), Henri Féret (Bureau Féret) et le bureau Gros Justamond.

Ce sont presque 600 vins, dont 120 du Languedoc, qui ont été dégustés par les courtiers assermentés ou dits "de campagne".

L.F.